

Montréal, le 28 septembre 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>c</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e  
étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>c</sup> Pierre Grenier  
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.  
1, Place Ville Marie, bureau  
3900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

**OBJET : Demande de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan Inc.  
Notre dossier : R-3984-2016**

---

Cher confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu le courriel de ce jour du procureur du Transporteur dans le dossier mentionné en titre requérant un délai afin de répondre à la lettre du procureur de RTA du 10 septembre 2018.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie attendra la réplique du Transporteur aux demandes d'ordonnances et arguments présentés par RTA (pièces C-RTA-0034 et C-RTA-0035) **au plus tard à 12h le 5 octobre 2018**. La Régie attendra, par la suite, la réplique de RTA **au plus tard à 12h le 12 octobre 2018**.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml